

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est significatif de la dangereuse dérive à laquelle est sujet ce gouvernement depuis le début de la crise. Non seulement il vient accentuer le régime de répression pour les personnes qui ne respecteraient par des mesures sanitaires que d'aucuns jugent ineptes, mais en plus de cet aspect coercitif, la répression va jusque dans le lieu de la quarantaine qui peut être choisi par le préfet. On va donc s'immiscer dans l'intimité du foyer familial pour s'assurer que ce dernier rempli bien des conditions de quarantaine "idoines". Les personnes devant être soumises à une quarantaine, qui est déjà une situation suffisamment pénible, n'auront pas la possibilité et la liberté de choisir ou celle-ci se déroulera.